

Examen à mi-parcours de la politique industrielle - Contribution à la stratégie pour la croissance et l'emploi de l'Union européenne

2007/2257(INI) - 22/01/2008

Le Conseil a organisé un débat d'orientation sur le prochain cycle de trois ans de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi (2008-2010), cycle qui sera lancé par le Conseil européen lors de sa réunion des 13 et 14 mars.

Le débat a porté sur les éléments suivants:

- un rapport de la Commission concernant la stratégie renouvelée de Lisbonne et le lancement du nouveau cycle, intitulé « Garder la cadence des réformes » ;
- un projet de grandes orientations des politiques économiques (GOPE) pour la période 2008-2010;
- un projet de recommandations intégrées par pays;
- une proposition relative à un nouveau programme communautaire de Lisbonne pour la période 2008-2010.

La Commission suggère que le nouveau cycle de trois ans soit essentiellement axé sur la mise en œuvre et la concrétisation des réformes, sachant que l'on considère dorénavant que la stratégie de Lisbonne atteint ses objectifs. Les quatre piliers actuels de la stratégie - la connaissance et l'innovation, l'emploi, l'environnement des sociétés ainsi que l'énergie et le changement climatique - restent d'actualité. Par ailleurs, s'il est nécessaire de relever des défis en constante évolution, les lignes directrices existantes ne nécessitent pas de révision en profondeur.

Toutefois, la mise en œuvre des réformes et des recommandations doit être améliorée dans un certain nombre de domaines. Il s'agit de la recherche, des mécanismes de l'innovation, des PME, du marché unique, de la modernisation des administrations publiques, de l'éducation et des compétences, de la flexicurité (flexibilité et sécurité sur les marchés du travail), de l'inclusion sociale, de la cohésion territoriale, de l'énergie, du changement climatique, de la visibilité de la dimension sociale, et de la viabilité et de la qualité des finances publiques.

La stratégie de Lisbonne est mise en œuvre dans le cadre des programmes nationaux de réforme mis en place dans les États membres, un programme communautaire de Lisbonne venant les compléter.

Lors de sa session du 4 mars, le Conseil devrait approuver un rapport destiné au Conseil européen concernant les GOPE et les recommandations par pays.